



**HAL**  
open science

# Anglophobie, anglophilie, la position de la sucrocratie réunionnaise de 1810 à 1848

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Anglophobie, anglophilie, la position de la sucrocratie réunionnaise de 1810 à 1848. *Revue historique de l'océan Indien*, 2011, France/Grande-Bretagne dans l'océan Indien (XVIIe-XXIe siècles). De la rivalité à l'alliance, 07, pp.196-218. hal-03419168

**HAL Id: hal-03419168**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419168v1>**

Submitted on 8 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Anglophobie, anglophilie, la position de la sucrocratie réunionnaise de 1810 à 1848

Jean-François Géraud  
Université de La Réunion  
CRESOI – EA 12

La société de Bourbon est depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle dominée par les sucriers, qui forment une véritable « sucrocratie ». Bien qu'il n'y ait pas d'homologie de positions sociales repérée qui permette de parler « des sucriers », ni de sites sociaux spécifiques, tels que clubs, institutions représentatives, bien qu'ils n'expriment pas non plus d'options politiques similaires, ils exercent la principale activité productive de richesse qui détermine le présent et le futur de Bourbon, ils ont l'argent, ont accès à la presse<sup>534</sup> et détiennent de ce fait le pouvoir politique, car ils peuplent les conseils municipaux, le Conseil général puis le Conseil colonial, sont présents au Conseil privé, exercent les fonctions de délégués de l'île.

Cette sucrocratie, qui se présente elle-même volontiers comme une émanation des élites françaises, qu'elle reproduit à l'échelle insulaire et dont elle s'approprie la noblesse, côtoie dans l'imaginaire et la réalité géographique de l'île voisine – Maurice – une Angleterre identifiée à la fois comme l'ennemie héréditaire de la France, la rivale ancienne dans l'océan Indien, l'occupante de 1810, la spoliatrice de l'Île de France.

Anglophilie<sup>535</sup>, anglophobie<sup>536</sup>, les sucriers de Bourbon, en mettant en œuvre ce répertoire relevant d'un imaginaire exogène, l'ont-ils investi de caractères spécifiques ?

534 Anglomane malgré elle, avec empruntées aux Anglais, « ces annonces qui remplissent la quatrième page des journaux et qui paient les frais des trois autres », Georges Renard, « L'influence de l'Angleterre sur la France depuis 1830 », *Nouvelle Revue*, 1885, vol. XXXVI, p. 35-76, p. 37.

535 Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, un courant d'anglophilie s'est développé en France continentale, malgré les hauts et les bas que connaissent les rapports franco-anglais. L'habitation, la vie de société se transforment selon le modèle britannique. On introduit dans les salons les thés à l'anglaise ; le jeu du *whist* détrône l'homme. Le vêtement masculin, avec la redingote et le frac, imitent les tenues Britanniques ainsi que les coiffures (*cadogan*), les toilettes féminines avec la robe à l'anglaise, et jusqu'à l'habillement des enfants. On veut de légères voitures anglaises. La langue française s'enrichit de termes britanniques : budget, convention, jury, humour ; les Français empruntent aux Anglais la contredanse (*country dance*) et l'Ecossoise. Les jardins anglais pénètrent en France en 1760 ; voir Claude Nordmann, « Anglomanie et anglophobie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, tome LXVI, n° 261/262, av.-sept. 1984, p. 787-803.

536 Sans doute les modes de certaines élites cosmopolites masquent-elles une anglophobie tenace de la France profonde, réfractaire à la perfide Albion. On maintient vivant le souvenir de la guerre de Cent ans, mais au-delà du souvenir des clauses humiliantes du traité de Paris en 1763, cette France s'oppose aux Anglais par sa foi, son attachement à une monarchie légitime de droit divin – contre le parlementarisme oligarchique qui a généré un essor commercial et industriel insupportable : l'accusation la plus grave et la plus fréquente est celle de la tyrannie des mers exercée par l'Angleterre. D'où la multiplication de préjugés : en Angleterre l'air est épais, le climat humide rend le caractère de l'habitant hypocondriaque et erratique. Les Anglais sont alcooliques, sombres, taciturnes, têtus et paresseux, xénophobes, brutaux, insolents, cruels, orgueilleux et surtout possédés par la hantise d'un rapide profit : « Tout s'occupe d'argent chez

\*\* \*\*

A vrai dire, la société bourbonnaise – à la différence de la France<sup>537</sup> – ne compte qu'un effectif fort limité de ressortissants anglais au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, un contingent non négligeable de Britanniques a vécu dans l'île lors de son occupation (1810-1815), des mariages inter-nationaux ont été conclus<sup>538</sup>, mais lors de la restitution de Bourbon à la France, la majorité des ressortissants britanniques, ainsi que les couples mixtes, semblent bien avoir quitté l'île. Bien peu nombreux sont ceux qui se sont fixés à demeure, et parmi les sucriers, on ne relève que les noms de Vetch<sup>539</sup>, Cawfield<sup>540</sup> et Keating<sup>541</sup>, en relations les uns avec les autres, soldats, administrateurs, négociants qui ont découvert l'île au moment de la domination anglaise (1810-1815) puis de sa mise en sucre, s'y sont installés (Keating, Vetch), ou y ont acquis des biens en association (Vetch et Cawfield). L'élément anglais n'est que très marginalement présent, et l'industrialisation sucrière – si elle provoque l'immigration de quelques ouvriers, mécaniciens, voire techniciens britanniques<sup>542</sup>, qui parfois épousent des filles du pays – ne change pas véritablement la donne.

Lors de la « période anglaise », les Anglais présents dans l'île ont imprimé une certaine marque. Ils introduisent le copieux *breakfast*, ils favorisent les spectacles, le théâtre devient un lieu de réunions mondaines et d'exhibition qui mettent en scène les mœurs et les coutumes britanniques. On

eux » écrit le marquis d'Argenson, cf. Claude Nordmann, « Anglomanie et anglophobie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, art. cité.

537 En 1816, 68 % des visiteurs étrangers à Paris sont britanniques, attirés par la cour et ses bals, et sont le plus souvent des membres de la haute aristocratie économique et politique, plus écossaise et irlandaise qu'anglaise, cf. Philip Mansel, *Paris, capitale de l'Europe (1814-1852)*, Paris, Perrin, 2003 (1ère éd. Londres 2001), 640 p.

538 « J'ai appris, dans cette course, le mariage forcé de Mlle Desrieux avec un nommé Borrol, sous-lieutenant anglais : veri god. Dieu vous bénisse, ainsi soit-il » (1812), Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon*, texte établi par Norbert Dodille, L'Harmattan-éditions du Tramail, 3 tomes, Paris-Saint-Denis, 1990. Pour toutes les citations du *Journal* de Lescouble, nous respectons l'orthographe erratique de l'auteur.

539 Francis Vetch, né en 1800 en Ecosse, est un négociant installé à Bourbon.

540 James Cawfield, aussi Caulfield, est un colonel de la Compagnie des Indes, au Bengale, de passage dans l'île.

541 Cf. *infra*.

542 En 1820, le sucrier Puissant écrit que deux ouvriers anglais sont restés deux ans, et qu'à l'heure où il écrit, deux autres sont là. Lorsque Joseph Desbassayns reçoit les pompes à vapeur qu'il avait commandées à Fawcett, elles sont accompagnées d'un mécanicien anglais du nom de Geary. En dehors de Geary, on citera Williams, le mécanicien de Fréon, William Calvert, né dans le Yorkshire en 1806, arrivé en 1829, Carlisle, créancier d'Adrien Bellier à Bois Rouge (1831), John Morrow, mécanicien à Saint-Denis, enfin Fowler, qui travaille pour les Sicre à Sainte-Marie. Ces mécaniciens anglais, experts en machines anglaises, faisaient prime, et souvent s'établirent dans l'île, comme Calvert qui épousa une fille Lamotte, famille de sucriers. En 1829, Lescouble évoque le mécanicien anglais de Malavois, et Charles Desbassayns réagit à leur présence : « On a été longtemps obligé d'employer des mécaniciens anglais : il serait bon de pouvoir se passer d'eux », ADR 16 K 1 (2), PV de la séance du 6 février 1827.

y est vêtu à la dernière mode : les femmes coiffées de larges chapeaux de paille garnis de plumes et dont les bords rabattus jusqu'aux oreilles interceptent la vue sur les côtés, portant des robes remontées très haut qui descendent à mi-jambe ; les hommes en pantalons bouffant. Ils inaugurent, à la sortie du spectacle, des *tiffins*<sup>543</sup> et des réveillons aux fastueux menus de viandes froides et vins fins – qui contrastent singulièrement avec le morne gâteau de Savoie et la limonade traditionnels – habitudes que les habitants calqueront et perpétueront après leur départ. Toutefois, à la différence de la France<sup>544</sup>, l'influence anglaise ne se répand pas directement par l'exemple d'Anglais qui refusent de s'intégrer, et choisissent au contraire d'y importer le plus possible leurs habitudes et leur mode de vie, ceux-là mêmes qui alimentent une vigoureuse anglophilie sur le continent.

Diverses sources, dont le journal de Lescouble, la presse, les inventaires après décès montrent une société insulaire traversée simplement par une anglophilie molle, que partage l'élite sucrière. Il s'agit d'ailleurs bien plus d'une forme assourdie d'anglomanie<sup>545</sup>, d'un goût diffus pour une/des mode(s) favorisée(s) par quelques lieux de sociabilité, particulièrement la franc-maçonnerie. Cette anglomanie est en particulier visible dans l'adhésion de cette élite à un certain nombre de modes vestimentaires anglaises. A partir de 1820, et dans une proportion qui ne cesse d'augmenter jusqu'aux années 1850, les inventaires après décès énumèrent dans le domaine du vêtement masculin un grand nombre de pantalons – dérivés des vêtements d'équitation qui ont perdu le caractère ostentatoire de l'habit de cérémonie, portés simplement par les aristocrates anglais lorsqu'ils vivent retirés sur leurs terres – de redingotes, de chapeaux hauts de forme : en 1818 le sucrier Henry Parny laisse 18 pantalons, un habit de drap noir qui concurrence les habits traditionnellement blancs des planteurs<sup>546</sup> ; Lescouble apprécie les pantalons de drap ou de coton, bleu, de ces couleurs unies qu'affectionne la *gentry* britannique. A la fin des années 1840, le sucrier Féry possède 6 pantalons de drap, deux redingotes, mais aussi 2 cravates, élément essentiel de la tenue du dandy<sup>547</sup>, etc. Et le critique Georges Azéma évoque « à travers les plumes, le turban, les marabouts, les bonnets ornés de fleurs et les jolies têtes parées de leurs cheveux (...) les dandys, brillants papillons voltigeant de loges en loge, de femme en femme, admis à un titre quelconque en faveur de l'intimité »<sup>548</sup>, qui empruntent encore à la « fashionable » Angleterre ce rapport si particulier

---

543 Repas léger, terme apparu dans l'Inde britannique.

544 Suite à une révolution industrielle antérieure à celle de la France, des patrons anglais introduisent sur le sol français les procédés de fabrication nouveaux et les machines récentes. Grâce à leur savoir-faire, les Britanniques se distinguent dans le domaine de la fonte et de l'acier et sont les créateurs de la sidérurgie moderne. Composée d'ingénieurs et d'ouvriers qualifiés, l'immigration anglaise s'impose dès la Restauration et jusqu'au Second Empire. Environ 80 000 techniciens déjà formés permettent à la France de lancer son industrie métallurgique et de construire ses premiers chemins de fer.

545 L'anglomanie est le goût pour une mode, l'anglophilie est la recherche d'un modèle.

546 ADR 3 E 1137, 15/17 juin.

547 ADR 3 E 1756 n° 533.

548 Georges Azéma, *Indicateur colonial* n° 398, 12 novembre 1842.

à la question de l'être, du paraître, et de la modernité. Les femmes portent la « robe à l'anglaise »<sup>549</sup>. Il est intéressant de noter, au passage, que cette mode toucha aussi certains esclaves les plus proches des maîtres, les domestiques.



*L'image en dit long sur l'appropriation par certains esclaves – les domestiques – des canons de la mode, ici la mode anglaise. Chez la femme, les robes sont portées superposées et ouvertes sur le devant en demi-queue arrondie un peu trainante. Le corsage, tombant sur les épaules, est retenu par des boutons ou des bijoux. Chez l'homme, le chapeau haut-de-forme a perdu en hauteur et en ampleur ; les vêtements hésitent entre une mode ajustée – gilet – et une mode flottante – pantalon bouffant couvrant les 3/4 du pied – présentée comme une sorte de négligence recherchée<sup>550</sup>. Chez l'un et l'autre personnage, Roussin a pris soin de représenter le pied nu, qui dénote l'esclavage... (Litho. Antoine Roussin, Album de l'île de La Réunion)*

549 Elle se compose généralement d'une robe de dessus, que l'on nomme le manteau, et d'un jupon ; le corsage très ajusté, doit mettre en valeur l'étroitesse du buste et la rondeur des hanches ; son large décolleté est dissimulé sous un fichu de gaze transparente ou de fine cotonnade brodée, le « fichu menteur ».

550 « Urban slaves dressed better than those of the countryside, and some were termed 'dandies'... », John Hope Franklin, Loren Schweninger, *Runaway Slaves. Rebels on the Plantation*, NY-Oxford, Oxford University Press, 1999, 455 p., p. 80.

Le thé, dont la consommation s'est spectaculairement développée en Angleterre avec la baisse des taxes en 1784<sup>551</sup>, se répand aussi à Bourbon, où les inventaires après décès énumèrent théières et services à thé. Ainsi chez K/Anval Aimé, en 1817, où 3 théières<sup>552</sup>, chez Retout<sup>553</sup>, une théière, chez Clermont Hoarau, une théière, 6 tasses à thé avec soucoupes en faïence anglaise (1835)<sup>554</sup>, Laffon, une théière<sup>555</sup> (1841), etc., prennent place désormais aux côtés des traditionnelles cafetières – les Créoles en boivent abondamment, sans sucre – et autres « grègues »<sup>556</sup> (Laffon, etc.). Si la mode du thé s'est désormais introduite dans les familles aisées, Lescouble, qui appartient à la petite sucratie bien qu'il soit allié aux grandes familles de l'est (Fréon, Sicre de Fontbrune, etc.) ne mentionne qu'à deux reprises l'absorption de thé, du reste dans un but médicinal : « J'ai rencontré Roudic qui venait de chez moi : il m'a dit que ma tante était fort incommodée de rhume, elle avait de la fièvre. Il était venu pour demander du thé, pour en faire prendre à sa mère qui le désirait » (2 mai 1826) ; « Mais à 11 heures du soir je souffrais tant que j'ai été obligé de faire faire du thé, que j'ai pris et fumé un(e) pipe dont j'avais la fumée ; cela m'a procuré une évacuation par bas à la suite de laquelle je me suis enfin endormi » (7 juin 1830)<sup>557</sup> ! Les caves – « sous la maison » comme celle du sucrier Féry – contiennent désormais les vins mis à la mode par les Anglais : sherry, madère, porto.

On cède également à la mode des jardins anglais : « J'ai travaillé avec les Noirs de Camille à faire des chemins et allées dans la pente à l'ouest de son pavillon : il va y faire un verger en manière de jardin anglais » (Lescouble, 1832). Surtout, abondent les annonces de vente de chevaux anglais, illustrant l'hippophilie enragée des Britanniques<sup>558</sup>, ou celles de voitures anglaises, comme ce « cabriolet anglais Stanhope » que propose une maison de commerce dionysienne en 1831 ; les anglomanes Fréon, Montrose Bellier, Aldéric Bédier etc., possèdent de tels cabriolets<sup>559</sup>.

---

551 Adoption du *Commutation Act* qui voit l'impôt sur le thé drastiquement réduit de 119 % à 12,5 %. Le thé devient la boisson préférée en Angleterre et remplace l'ale (bière anglaise) au petit-déjeuner.

552 ADR 3 E 224 n° 131.

553 ADR 3 E 224 n° 2234.

554 ADR 3 E 224, 26 septembre.

555 ADR 3 E 224 n° 14.

556 Il semble que le nom de cette cafetière filtre, attesté au début du XIXe siècle, vienne du mot breton « greg » ou « grek » qui signifie cafetière, venu lui-même de la cafetière « à la grecque » (1765-1770), dénommée bientôt « grecque », voir T. N. Tchakaloff, P. Pongérad, D. Lamy, *Le café à Bourbon*, Saint-André, MADOI & Graphica, 2008, 160 p., p. 133-134.

557 Il est vrai qu'au XIXe siècle le thé est encore employé couramment comme « stomacique, diurétique et sudorifique », et que certains lui attribuent aussi « le spleen si commun en Angleterre », cf. *Codex, Pharmacopée française, rédigée par ordre du Gouvernement*, Paris, Béchet Jeune, 1837, 535 p., p. 80.

558 Dans sa description de « L'officier anglais à Maurice », F. Cazamian écrit : « L'officier anglais, lui, vit dans l'espérance des courses prochaines et le souvenir des courses passées », *Album de l'île de La Réunion*.

559 Tout comme M. de La Caze, dans *Le Journal de Marguerite*.

Ces modes dont l'écho résonne dans l'océan Indien s'accompagnent-elles d'un intérêt véritable pour une Angleterre considérée comme un modèle ? Marguerite [Victorine Monnot], une enfant de la bonne société, évoque « La jolie histoire de Frank<sup>560</sup>, dans les livres de l'éducation familière de miss Edgeworth. C'est une lecture qui m'aura fait faire des progrès pour l'anglais »<sup>561</sup>, nécessaire compétence linguistique dans la zone, comme le souligne Billiard : « À Bourbon, l'anglais est indispensable pour les rapports avec l'Inde et l'île de France » (p. 53). Mais ne voyons pas dans la mention de ce manuel de pédagogie à l'anglaise la volonté d'éduquer les enfants – ici une jeune fille – selon les principes en honneur outre-manche. Sur deux points au moins, l'éducation que reçoit Marguerite contredit les préceptes de Maria Edgeworth, qui prône en effet la séparation complète entre les enfants et les domestiques, comme leur éloignement des grandes personnes et des relations de la famille, tout le contraire de ce qu'a vécu Marguerite. Il n'y a pas, chez la sucrerie bourbonnaise, une véritable tentation bi-culturelle de cette nature, du moins pas à cette époque-là.

Au reste, les bibliothèques de sucriers ne contiennent que fort peu d'ouvrages concernant la Grande-Bretagne<sup>562</sup> : si la part de l'Angleterre représente 5 % dans la bibliothèque de K/Anval Aimé en 1817 (en réalité, seulement 1 ouvrage sur 20) et 8 % dans celle de Chauvet, en 1820 (1 ouvrage sur 12), elle ne forme que 4,6 % de celle de Gillot (9 ouvrages sur 194) en 1829, moins encore de celle de Joseph Lory en 1846 (6 ouvrages sur 168 – 3,6 % – auxquels s'ajoutent toutefois un dictionnaire anglais-français et français-anglais et surtout les quatre séries de la *Revue Britannique*<sup>563</sup>), etc. Il semble d'ailleurs que l'on passe d'ouvrages inspirés par une bienveillante anglophilie<sup>564</sup>, celle des Lumières (*Essai sur le principe de population*, de Malthus, *Œuvres* de Pope, *Histoire de la rivalité de la France et de la Grande-Bretagne* de Gaillard, *Etat actuel de la Grande-Bretagne* de O'Connor, voire les *Lettres Anglaises*, de Voltaire – professant, il est vrai,

---

560 Maria Edgeworth (1767-1849) est une romancière et écrivaine pour enfants anglo-irlandaise, amie de Walter Scott. *Frank* est, avec *Rosemonde* et *Henri et Lucie*, l'un des trois récits des *Premières leçons* (*Early Lessons* – 1801).

561 Victorine Monnot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, rééd. Azalées Editions, Saint-Denis, 1993, 263 p.

562 En France au contraire, « les bibliothèques de lecture sur place et de prêt, appelées cabinets de lecture, sont en plein essor. Walter Scott est le romancier le plus populaire et de loin. Jusqu'en 1842, sur trois romans publiés en France, un était anglais. Le phénomène connu son apogée en 1830, avec 111 romans anglais pour 109 français seulement. Le roman historique et le roman fantastique plaisent tout particulièrement. Les traductions sont à l'honneur, comme celle de Defauconpret, ancien émigré, qui traduit de 1815 à 1828 plus de 420 volumes. Il écrit aussi des livres : *Londres en 1817*, *Une année à Londres*, *Six semaines à Londres* », Philip Mansel, *Paris, capitale de l'Europe (1814-1852)*, op. cit.

563 *Revue britannique*, ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne.

564 L'attirance pour l'Angleterre s'accommode d'une admiration pour l'Ancien Régime que révèle la présence d'autres ouvrages, un peu comme chez Joseph de Maistre.

une anglophilie politique et non philosophique) ou celle des romans de Walter Scott (*Lettres de Paul à sa famille, Histoire des temps des Croisades, Rob Roy* – tous ses ouvrages chez Lory !), à des ouvrages plus étroitement documentaires, voire critiques (*L'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces : pendant un séjour de dix années, dont dix comme prisonnier de guerre*, de Pillet, 1815, *Voyage d'un Français en Angleterre. 1810-1811* de Louis Simond<sup>565</sup>, *La Grande-Bretagne en 1833*, par le baron d'Haussez, *De l'Angleterre*, de Rubichon), attestant de positions clairement anglophobes de la sucrerie bourbonnaise sur certains points.

\*\*

Le cheminement a été le même dans le domaine politique. Est-on cependant passé d'un cosmopolitisme – encore illustré par Humboldt au début du siècle – à un patriotisme que l'effervescence « philosophique » avait occulté ? Les discours révolutionnaires et bonapartistes, reçus dans l'élite sucrière, ont-ils produit à l'échelle insulaire un nationalisme empreint d'anglophobie ?

Il est vrai que les élites plantationnaires de Bourbon – que l'on retrouve dans le sucre à partir de 1810 – ont naguère, de février 1799 à décembre 1800 lors d'un interminable feuilleton, pris en considération l'hypothèse d'un ralliement<sup>566</sup> à l'Angleterre, sans envisager toutefois la sujétion<sup>567</sup>. L'enjeu cependant n'en est pas l'alignement sur le libéralisme, mais la défense du commerce insulaire, et surtout la perpétuation de l'esclavage ! La Révolution a déjà tenté en vain d'en appliquer l'abolition dans les Mascareignes (1796), et l'on craint qu'elle ne récidive, quand les Anglais garantiraient le maintien du système servile – qui semble incertain<sup>568</sup>

---

565 Très critique pour la société et les mœurs politiques anglaises...

566 Dont Claude Wanquet a fait la chronique définitive dans sa thèse, *Histoire d'une Révolution. La Réunion, 1789-1803*, Marseille, Ed. Jeanne Laffitte, 1984, 3 tomes, t. 3, p. 432-464.

567 Au plan politique, l'Angleterre avait d'abord été perçue comme un pays de liberté, mais la guerre d'Amérique avait ranimé les passions anglophobes. La paix revenue en 1783, la diplomatie française chercha la réconciliation avec le gouvernement anglais pour aboutir au traité de commerce franco-anglais de 1786. Mais la Révolution fit de l'Angleterre un royaume de libéricides, cf. Jean Guiffan, *Histoire de l'anglophobie en France. De Jeanne d'Arc à la vache folle*, Dinan, Terre de Brume Ed., 2004, 278 p.

568 A la fin de l'année 1799, les Noirs s'agitent : en octobre, la dénonciation du « complot de Sainte-Rose » amène l'arrestation de l'esclave Jacoto, qui implique onze autres esclaves. Selon Claude Wanquet, qui donne une dimension politique au complot, « il se serait agi (...) de massacrer les maîtres sur leurs habitations. Une descente anglaise dans l'île aurait été la circonstance idéale pour l'opération (...) », lorsque les esclaves seraient armés de sagaies (C. Wanquet, *Histoire d'une Révolution. La Réunion (1789-1803)*, op. cit., t. 3, p. 375-380) : « Ils seraient bien bêtes de se battre contre les Anglais, il vaut mieux nous battre ici contre les blancs nos maîtres » (L. 450). Pour le professeur Eve, le « complot » n'était qu'une simple affaire d'empoisonnement et/ou de « sorcellerie » : les deux appréciations ne sont sans doute pas contradictoires. Rappelons aussi la véritable psychose chez les habitants d'une « contamination » des événements de Saint-Domingue, cf. Alejandro E. Gómez, *Le Syndrome de Saint-Domingue. Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde atlantique, 1790-1886*, thèse de doctorat en Histoire et civilisations présentée à l'EHESS, dir. Mme Frédérique Langué le 13 décembre 2010.



– du moins aux yeux des planteurs qui sous-estiment l'influence et la pugnacité des abolitionnistes britanniques.

Si la question est réglée en 1802 par le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte, les Britanniques n'en bénéficient pas moins d'un préjugé favorable, et sans doute de soutiens actifs dans l'île, qui favorisent sa prise en 1810. Les Anglais en effet ne sont que modérément combattus par la Garde nationale à Sainte-Rose en août 1809, débarquent sans plus de véritable opposition de la milice à Saint-Paul où ils sont cordialement accueillis par les notables royalistes (septembre) – et sans doute guidés en ville par des esclaves ; ce qui n'empêche pas le Commodore britannique de renvoyer à leurs maîtres plus d'une trentaine de ces esclaves qui s'étaient naïvement réfugiés auprès de la division navale anglaise<sup>569</sup> ! On évoquera encore le témoignage de Madame Hoarau-Dupont, jadis colligé par Hubert Gerbeau<sup>570</sup>, selon laquelle Mme Desbassayns « ... aurait contribué à l'installation des Britanniques dans l'île parce qu'elle pensait que ceux-ci étaient favorables au maintien de la traite et de l'esclavage ». Du reste, la commission d'enquête chargée d'examiner les causes de la prise de l'île n'affirme-t-elle pas que la défaite est due au « mauvais esprit public de la colonie, la grande majorité des habitants, dominée par l'intérêt personnel, a cherché à se concilier une grande puissance dont la Marine contrariait son commerce, et elle a abandonné sa métropole qui ne lui offrait pas encore un égal appui » ?

Les occupants britanniques ont su en tout cas désamorcer les préventions des colons : en premier lieu par la mise en place sécurisante d'une structure comparable à celle de l'époque royale dans laquelle le gouverneur général, Sir Robert Townsend Farquhar, partage son pouvoir avec un lieutenant gouverneur commandant les troupes – le colonel Keating, artisan de la conquête – et un secrétaire principal du gouvernement, Barry ; ensuite par le maintien de l'organisation administrative française : magistrats, fonctionnaires, policiers. Par ailleurs, « les mœurs douces et les manières prévenantes de M. Farquhar, jointes à la protection que les lois britanniques assurent également à tous » doivent aussi ramener la prospérité, tout « en faisant sentir aux habitants la différence qu'il y a entre un gouvernement juste et celui de la tyrannie et de l'oppression, dont ils viennent d'être délivrés », comme l'écrit Keating.

Enfin, dès décembre 1810, Farquhar produit une proclamation sédative, en forme d'avertissement, aux esclaves qui auraient des vellétés de fuite ou de rébellion<sup>571</sup>. La révolte de Saint-Leu trouve les Anglais plus

---

569 ADR L 451. Au total, au moins 80 esclaves ont rallié la flottille britannique, dont certains servent de guides aux Anglais lors de la prise de Saint-Paul. Ceux qui ont été renvoyés à terre seraient ceux qui avaient gagné le bord avec des biens dérobés dans la ville largement désertée.

570 Hubert Gerbeau, « L'Océan Indien n'est pas l'Atlantique. La traite illégale à Bourbon au XIXe siècle », *Outre-Mers*, n° 336-337, déc. 2002, p. 79-108.

571 « Le gouverneur de cette île ayant été instruit que plusieurs esclaves s'étaient faussement persuadés qu'en désertant de chez leurs maîtres, ils acquerraient par là le droit de l'impunité en

encore inébranlables : c'est le colonel Picton qui notifie « aux habitants qu'ils aient à prévenir chacun de leurs esclaves qu'on usera de la plus grande sévérité pour réprimer toute nouvelle révolte de leur part, comme aussi les projets qu'ils formeraient contre leurs maîtres ou contre la sûreté de tout homme Blanc ou Libre et que leurs complots seront poursuivis selon toute la rigueur des lois et que les coupables seront punis de mort », ajoutant qu'il appartient aux maîtres de retenir leurs esclaves sur leurs habitations et d'empêcher qu'ils se réunissent à ceux des autres plantations<sup>572</sup> ; c'est Farquhar lui-même, débarqué de Maurice<sup>573</sup>, qui s'engage à « dissiper à jamais l'ombre même de l'espérance qu'avaient pu faussement concevoir les esclaves de se révolter impunément ou de s'affranchir de l'obéissance qu'ils doivent à leurs maîtres »<sup>574</sup> ! Quant à l'interdiction de la traite, proclamée en 1807, le gouverneur se montre très tolérant sur son application, dans un souci d'éteindre les tensions avec les planteurs de Bourbon<sup>575</sup>. Et lorsque les colons sont sommés, en avril-mai 1811, de prêter serment « de fidélité, obéissance et soumission au roi d'Angleterre et au gouvernement britannique », même si une minorité d'entre eux refuse l'allégeance aux nouveaux maîtres<sup>576</sup>, la plupart se font une raison, voire collaborent, tel Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon (1751-1830), qui fait accepter ses services par les Anglais, pour lesquels il exerce pendant quelques mois les fonctions d'administrateur général et d'inspecteur général, ou de Charles Desbassayns (inspecteur général).

Certes, aux spectacles où se rencontrent Anglais et Français, des tensions peuvent parfois se produire, comme le soir où le futur amiral Pierre Bouvet<sup>577</sup> provoque une rixe en enfonçant ostensiblement son chapeau sur sa tête en entendant le *God Save the Queen* ; sans doute Gallet, qui ouvre à l'époque son institution d'enseignement, précise-t-il, dans son prospectus,

---

allant prendre service soit à bord des vaisseaux, soit dans les troupes de S. M. Britannique, prévient MM. les habitants que si désormais quelques esclaves avaient la hardiesse de chercher à se soustraire à la puissance de leurs maîtres, ces derniers, à peine d'une punition très sévère, sont tenus d'en faire la déclaration au bureau de police de leur canton (...) afin que [l'inspecteur général] provoque contre lesdits esclaves les peines que méritent leur rébellion ; et les coupables seront punis de manière à empêcher à l'avenir de semblables désordres », déclaration du Gouverneur Farquhar, 18 juillet 1810, ADR L 484.

572 Lettre du colonel Picton, ADR L 484.

573 Informé le 17 novembre, il est le 21 à Saint-Denis.

574 Déclaration du gouverneur Farquhar, 22 novembre 1811, ADR L 484.

575 Selon Keating, 9000 esclaves auraient été introduits à Bourbon entre 1811 et 1814, CO 167/23/E, N° 66 – Lt. Col. Henry S. Keating to R.T. Farquhar, 8 Jan. 1814, cité par Richard B. Allen, « The Mascarene Slave-Trade and Labour Migration in the Indian Ocean during the Eighteenth and Nineteenth Centuries », in *The Structure of Slavery in Indian Africa and Asia*, éd. Gwyn Campbell, London-Portland, Frank Cass, 2004, 206 p., p. 33-50. En 1826, Farquhar se voit d'ailleurs accusé par le mouvement abolitionniste britannique d'avoir été complice des propriétaires d'esclaves, d'avoir toléré la traite à destination de l'île Maurice et Bourbon, et d'avoir ainsi favorisé l'entrée illégale de 50 000 esclaves dans les deux îles de 1814 à 1823.

576 Cent seize colons demandèrent à rentrer en France, qu'ils gagnèrent par le *Thomas* et l'*Elisa* (juillet-août 1811), parfois par crainte que Bourbon ne devienne une autre Saint-Domingue !

577 L'artisan de la victoire du Grand Port en août 1810, le vainqueur de Corbett et de son *African* en septembre ; Bouvet refuse le serment d'allégeance, regagne la France et combat en mer jusqu'en 1815.

qu'elle est ouverte « à la jeunesse créole avide d'une instruction nationale et vraiment française »<sup>578</sup> ... Mais les autorités anglaises savent arrondir les angles : lors de la fête donnée à l'occasion de l'anniversaire du prince de Galles, où se presse sans pudeur le gratin bourbonnais (400 personnes), l'inscription de l'arc de triomphe qui orne l'un des grands salons de l'hôtel du gouvernement proclame : « Des nœuds fraternels uniront les isles de France et de Bourbon (...) Les Anglais et les Français ne formeront plus ici qu'un seul peuple et une seule famille »<sup>579</sup> ! Et les petites attentions ne manquent pas, comme ce déplacement que Farquhar et sa femme font spécialement à Orère<sup>580</sup>, pour visiter Lemarchand et le féliciter, dispensant à l'avenir « d'impôt les esclaves attachés à l'exploitation »<sup>581</sup>.

Force est de constater qu'une connivence suit ces multiples amabilités : les planteurs sont assidus aux bals offerts par Farquhar puis Keating. Lescouble évoque les très nombreuses visites du même Keating chez Fréon, à « Belle-Eau », où la famille Fréon-Sicre de Fontbrune demeurera très clairement anglophile<sup>582</sup>.

Pourtant les Anglais ne laissent guère de regrets après eux car en cinq ans, hormis la suppression des contraintes imposées par Decaen à l'industrie guildivière, ils n'ont rien réalisé : ni route, ni pont, nul entretien des bâtiments, nulle mesure en faveur de l'agriculture.

Après 1815, la donne ne change pas fondamentalement ; le retour de l'île d'Elbe<sup>583</sup> de Napoléon, à qui le gouverneur Bouvet de Lozier refuse de

578 Renouard, *Histoire du Lycée*, ADR T 403 – 1868.

579 *Supplement n° 5th of the Isle of Bourbon Government Gazette*, ADR L 495.

580 Orère/Aurère est un îlet de Mafate dont Lemarchand avait obtenu la concession. Il s'y installa après avoir été député (pendant la Révolution...), y construisit une solide maison à l'épreuve d'éventuelles attaques de marrons, distillant du rhum, cultivant café et maïs, pratiquant l'élevage.

581 Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, rééd. ARS Terres Créoles, Saint-Denis, 1990, 254 p. ; l'auteur ajoute : « A peine la France a-t-elle repris possession de la colonie, que la contribution a pesé de nouveau sur ces rochers où elle n'aurait jamais dû pénétrer : nous avons voulu qu'un étranger nous surpassât, dans notre propre patrie, en justice et en générosité » ; ne pouvant acquitter cet arriéré d'impôts, Lemarchand fut ruiné ; il était le père du sucrier Olive Lemarchand.

582 « J'ai été passer la soirée chez Md Fréon où sont venus Mr Keating et plusieurs Anglais », « J'ai été dîné chez Md Fréon, le colonel Keating y est arrivé à midy », « J'ai été passé la soirée chez Md Fréon où j'ai soupé. En y arrivant, j'y ai trouvé le colonel Keating », rien que pour 1812.

583 La nouvelle est connue à Bourbon le 12 juillet 1815. Les Anglais demandent la restitution de l'île à Bouvet de Lozier, qui finit par refuser : « On ose me demander de livrer aux Anglais la colonie dont le Roi m'a confié le commandement. Plutôt périr mille fois ! », inscrit-il en sa proclamation, cf. *Mémoire du Général Comte de Bouvet sur son administration de l'île Bourbon, pendant les années 1815, 1816 et 1817*, Paris, J. G. Dentu, Imp. Libraire, décembre 1819, 142 p. et A. Auzoux, « Bouvet de Lozier et l'île Bourbon en 1815 », *Revue des Etudes Historiques/Société des Etudes Historiques*, année 95, 1930, p. 255-283.

se rallier<sup>584</sup>, n'a déclenché qu'un prurit passager d'anglophobie dans l'île<sup>585</sup>. De fait, l'horizon des rapports franco-anglais semble s'estomper plus encore dans la colonie. La question est absente des délibérations du Conseil Privé ainsi que des délibérations des conseils municipaux. La presse, à laquelle les sucriers ont largement accès – et je m'appuie ici surtout sur la *Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon* – ne fournit, de manière intermittente, que quelques lénifiantes nouvelles de Londres, du « Cabinet de Saint-James », d'Angleterre, dans les « Papiers anglais » : rien ne filtre sur les tensions, les troubles de 1819 et le massacre de Peterloo notamment.

Au contraire, au lendemain de l'épisode napoléonien, l'Angleterre est parfois citée en exemple : « Un parti qui eut prévenu de grands malheurs, c'était celui qui voulait nous donner une constitution analogue à la constitution anglaise. S'il l'eut emporté, tout pouvait encore se concilier », écrit la *Feuille Hebdomadaire* le 6 janvier, et quelques semaines plus tard, le lecteur est accablé par une interminable comparaison entre la Charte et la constitution anglaise – celle-ci, dit-on, moins démocratique que celle-là...

Pour autant, le rapprochement qui prévaut alors entre la France et l'Angleterre jusqu'à la fin des années 1830, et contribue en particulier à l'indépendance belge<sup>586</sup>, ne laisse guère de traces dans l'île, pas plus que le « modèle » anglais, sauf à s'interroger sur l'éventuelle dimension anglophile du mouvement Franc Créole<sup>587</sup>. Car la sucrocratie insulaire, assez

584 Malgré les sentiments bonapartistes d'une grande partie de la population et les pressions de nombreux fonctionnaires dévoués à l'Empereur, au premier rang desquels l'ordonnateur Marchant.

585 En France, avec la paix, l'anglophobie ne doit-elle pas disparaître ? N'est-ce pas une maladie de l'esprit dont il faut désormais guérir ? En 1817, Louis Simond conclut que finalement, Français et Anglais se ressemblent fondamentalement et que leurs différences nationales sont plus extérieures qu'essentiels. D'ailleurs, dans le *Mémorial*, Napoléon se montre plus sévère pour les gouvernants que pour le peuple anglais, selon une dichotomie traditionnelle. Désormais se propage l'idée qu'histoire de France et histoire d'Angleterre sont parallèles : la dictature militaire de Cromwell a produit la restauration de Charles II, comme celle de Napoléon a produit la restauration des Bourbons ; la révolution de 1830, qui rejoue la révolution anglaise de 1688, assure en France aussi la victoire de la monarchie constitutionnelle ; la France fait la conquête de l'Algérie, comme l'Angleterre avait fait celle de l'Inde ; enfin, la France imite la révolution industrielle anglaise. Les éloges de la constitution anglaise sont sur toutes les lèvres : en 1818, Benjamin Constant écrit : « L'Angleterre ... le pays le plus libre du monde ... est digne de nous servir de modèle ». Theodore Zeldin a fait justice de ces fantasmagories, « English Ideals in French Politics during the Nineteenth Century », *The Historical Journal*, II, 1 (1959), p. 40-58. A sa manière Victorine Monnot, hébergée par le milieu sucrier de l'est, illustre ce positionnement : « Je vais étudier aussi l'histoire d'Angleterre, qui tient à celle de notre pays, quoique les deux peuples ne se soient jamais aimés, ce qui est fort mal. Je vous demande un peu, si des voisins, comme les Anglais et les Français, ne devraient pas se conduire entre eux en bons chrétiens. Mademoiselle espère que ce temps viendra », *Le Journal de Marguerite ou les deux années préparatoires à la première communion*, Dix-neuvième édition, t. I et II, Paris, 1876, Librairie catholique Périsse frères, t. II, p. 181-182.

586 Il équilibre l'alliance des puissances absolutistes, voir Pierre Triomphe, *L'Europe de François Guizot*, Toulouse, Privat, 2002, 125 p.

587 Pour les Francs Créoles, conformément à la vision anglaise, la liberté naît de la pluralité, qui empêche que puisse se mettre en place un pouvoir qui l'emporterait sur les autres : « Le principe de la division des pouvoirs est protecteur des libertés car il empêche qu'une tête dépasse trop fortement les autres », note Pierre Rosanvallon, « L'illibéralisme français », contribution à la

fondamentalement conservatrice, n'est pas véritablement attirée par le libéralisme, qu'il soit politique ou économique. On comprend aisément que les sucriers se soient dès lors défiés de Guizot, plus philosophe anglophile que réaliste, qui songe à imiter Robert Peel et à démolir les barrières douanières. En un positionnement paradoxal, la sucrocratie attend de l'Etat qu'il soutienne ses intérêts par des tarifs protecteurs, mais lui accorde nonobstant la latitude de vendre librement les sucres dans la zone : « Le capitaliste français a sans cesse recours à l'Etat (...) L'industriel français considère qu'il a droit à la protection de l'Etat. Droit non écrit, mais bien plus réel que s'il l'était », cette pensée de Morazé semble tout particulièrement la caractériser<sup>588</sup>.

En 1840 néanmoins, le réveil de la « Question d'Orient », qui provoque le développement d'un fort sentiment anglophobe à Paris, ranime également l'anglophobie dans l'île. Dans sa proclamation du 4 novembre, le gouverneur de Hell informe de ses préparatifs de guerre<sup>589</sup> puis, après avoir souligné que « l'antique haine britannique s'est rallumée contre la France », et exhorté les habitants à planter des vivres, appelle les Bourbonnais à se « souvenir de leurs devanciers et de la gloire que leur valeur fit rejallir il y a trente ans, sur le drapeau national », allusion aux combats valeureux – mais perdus – de 1810<sup>590</sup>. Quelques jours plus tard, la réponse du Conseil colonial, où les sucriers sont majoritaires, l'assure que « si la guerre venait à éclater vous trouverez dans la génération actuelle, pour la défense de cette colonie, toute l'énergie de ces volontaires que vous rappelez à notre souvenir ». La glose locale des événements, stimulée par la plume acide du bonapartiste Lahuppe<sup>591</sup>, prêche à son tour « arrachez vos cannes et hâtez-vous de planter vos champs en patates et maïs », mais dénonce par ailleurs très vigoureusement le danger de guerre : « La guerre c'est pour nous la mort... la ruine du commerce et de l'industrie ». Les efforts de Louis-Philippe pour empêcher une guerre européenne, on le sait, tournèrent alors en sa faveur, le nationalisme s'apaisa dans les journaux, chacun appelant à une « paix

---

série de communications sur « L'état de la France » de l'Académie des sciences morales et politiques, publiée dans *Le Figaro* (17 janvier 2001), p. 14 ; « Dans la logique utilitariste de la démocratie britannique, les divers groupes sociaux sont représentés dans l'espace politique en raison même de leur spécificité et, en défendant leurs propres intérêts, ils contribuent à l'intérêt général et au bon fonctionnement de la société toute entière », précise de son côté Dominique Schnapper, *La Communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994, p. 91.

588 Charles Morazé, *Les Français et la république*, Paris, Librairie Armand Colin, 1956.

589 Il faut noter qu'à Bourbon, le nombre de troupes augmente fortement entre 1840 (816 hommes) et 1841 (1492 hommes), sans doute du fait des tensions avec l'Angleterre.

590 *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, 4 novembre 1840.

591 « Le vieux machiavélisme du cabinet de Saint James a encore une fois triomphé de notre bonne foi et de notre loyauté », *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, *ibidem* ; voir ici même l'article de Thierry Morant, « La vision de l'Angleterre dans un journal bourbonnais : la question d'Orient au travers de la *Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon* (1840-1841) ».

européenne » sous l'égide de la France, et Guizot<sup>592</sup> remplaça Thiers. A Bourbon, le danger passé, en février 1841, le gouverneur remercie le Conseil colonial qui, par « chacun de ses votes a témoigné de son attachement à la cause nationale ».

Ce « nationalisme » qu'évoque le gouverneur s'était déjà manifesté quelques mois plus tôt, en septembre 1839, à propos de l'affaire de la corvette *Isère*<sup>593</sup>, largement relayée à Bourbon, et tout autant ruminée, dans ses papiers, par l'ingénieur Wetzell, qui vivait en symbiose avec le milieu sucrier. Nonobstant la « première entente cordiale » chère à Guizot<sup>594</sup>, les tensions des années 1840 – « Question d'Orient », affaire du droit de visite de 1841<sup>595</sup> – amènent sous la plume de Wetzell, dans une lettre à son ami le sucrier Rontaunay, une condamnation sans appel de l'Angleterre, synthèse de l'argumentaire anglophobe français du temps : « L'Angleterre est la maîtresse du monde, comme Satan est dit dans l'Évangile le prince du monde. Sa puissance s'établit sur le mal et le désordre. L'argent est à la fois son idole et son agent principal ». En 1844, l'affaire Pritchard<sup>596</sup> « réveille de l'autre côté de la Manche le vieil antagonisme contre la France » et fait craindre la guerre entre la France et l'Angleterre, comme l'affirment des articles de la *Feuille Hebdomadaire* soigneusement colligés par Wetzell, qui

---

592 Sur la politique anglaise de Guizot, voir Roger Bullen, « La politique étrangère de Guizot », dans *François Guizot et la culture politique de son temps*, Colloque de la fondation Guizot-Val Richer, Textes rassemblés et présentés par Marina Valensise, Paris, Hautes Etudes, Gallimard-Le Seuil, 1991, 320 p., p. 188-201.

593 Début septembre 1839, deux corvettes françaises, l'*Isère* (Cdt Le Barbier de Tinant) et le *Lancier* (Cdt Laroque de Chanfray), font escale à Port-Louis. Pendant que commandants et officiers sont fêtés par l'élite d'origine française, le chef timonier de l'*Isère* lave et fait sécher les pavillons en tête de mât, sans se rendre compte que, contrairement aux usages, le pavillon britannique n'est pas le premier. Le commandant du vaisseau britannique *Greenlaw* croit y voir une offense à sa nation et répond par une insulte réelle en faisant suspendre le drapeau tricolore à la poulaine du *Greenlaw*. D'excuses exigées et finalement offertes en provocations, la situation dérape au point que des pièces d'artillerie sont braquées sur les vaisseaux français. Devant la détermination des officiers français, le gouverneur Nicolay flanche, sous les quolibets des Noirs, comme prétend de Rauville : « Anglé filé, criaient-ils, Anglé filé ! La poude fine tombe dans dilo ! Acote to fisis, mo compère ? Napas enan licien ! » [Les Anglais se sauvent ! Les Anglais se sauvent ! Leur poudre est tombée à l'eau ! Où est ton fusil, compère ? Il a perdu son chien !], H. de Rauville, *L'île de France contemporaine*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1909, 415 p.

594 « Guizot cherche à consolider la monarchie parlementaire, et choisit de tisser des relations plus fortes avec l'Angleterre, dont le régime politique constitue à la fois une référence et un appui. C'est la première entente cordiale. Pour donner une consistance à ces relations, il négocie la signature d'accords très divers avec l'Angleterre : traité de commerce, convention d'extradition, Convention postale, Convention sur les pêches etc. La question de la répression de la traite s'inscrit dans cette stratégie », Servane Marzin, « La France, l'Angleterre et la répression de la traite des Noirs sous le ministère Guizot (1840-1848) », *La France et l'Angleterre au XIXe siècle*, dir. Sylvie Aprile et Fabrice Bensimon, Paris, Créaphis éd., 2006, 580 p., p. 237-254, p. 239.

595 Il agit comme révélateur de l'anglophobie de l'opinion et provoque en France une véritable crise politique.

596 Le missionnaire Pritchard, accusé d'avoir suscité des troubles à Tahiti, est arrêté, puis expulsé en mars 1844. L'affaire suscite en Grande-Bretagne un mouvement d'opinion contre la France et des appels à défendre la reine Pomaré.

conclut en 1848, dans une autre lettre au même Rontaunay : « La république est le résultat des manœuvres anglaises » !

Sans doute ce nationalisme a-t-il été nourri, dès le temps de l'occupation anglaise, par un bonapartisme vivace chez certains sucriers – dont la première génération est en majorité originaire de métropole, parfois installés pendant la période révolutionnaire ou l'Empire<sup>597</sup>. Leurs bibliothèques comptent des titres concernant Napoléon et/ou sa légende : l'*Histoire de la destruction de Moscou*, le *Mémorial de Sainte-Hélène*, l'*Histoire de Napoléon*, les *Mémoires* du général Hugo, les *Lettres sur les Cent Jours*, chez Gillot ; celle de Lory ne compte pas moins de neuf ouvrages se rapportant à l'Empereur : *Mémorial de Sainte Hélène* (Las Cases), *Histoire de la Grande Armée* (Ségur), *Napoléon ou la Grande Armée en Russie* et *Mémoires* (d'un partisan fanatique de Napoléon, le général Gourgaud), *Mémoires de Napoléon* (Montholon), *Mémoires* du général Rapp, *Mémoires* de Fouchet, *Bonaparte peint par lui-même* (par A.-S.-G. Coffinières, libéral), *Machiavel commenté par Napoléon Bonaparte* (abbé Aimé Guillon<sup>598</sup>) ! De son côté Sully Brunet – fils d'un corsaire installé en 1790 et devenu sucrier<sup>599</sup>, déjà bonapartiste – qui a quitté Bourbon pour ne pas prêter le serment d'allégeance et a combattu jusqu'à Waterloo dans les armées napoléoniennes, rappelle : « J'avais été élevé en haine de l'Angleterre ; un habit rouge m'impressionnait comme la vue d'un reptile et il m'inspirait même parfois des pensées mauvaises, qui, à mon sens alors, étaient des combinaisons méritoires ; car tout me semble permis pour se débarrasser d'un ennemi de mon pays »<sup>600</sup>.

Lescouble, furieux fidèle de l'Empereur<sup>601</sup>, témoigne en son journal de l'édification progressive de cette anglophobie. A la réserve et à la neutralité dont il fait montre vis-à-vis des Anglais au début de l'occupation : « J'ai été ce matin voir la famille Montaulard, et de là, j'ai été chez Md

597 Sur le mythe napoléonien, et sa longévité après 1815 comme moyen pour les Français de se contempler eux-mêmes en contemplant Napoléon, voir Annie Jourdan, Alan Forrest, Jean-Paul Bertaud, *Napoléon, le monde et les Anglais*, Paris, Autrement - Mémoires 2004, 289 p.

598 Parallèlement à la traduction du *Prince* se lisent sous le nom supposé de Bonaparte des remarques sévères mais utiles à Louis XVIII considéré comme particulier nouvellement parvenu à la souveraineté. Elles étaient moins flatteuses pour le roi que pour celui à qui le commentaire était attribué.

599 Le père Jacques Sully Brunet achète en 1826 avec Leguidec l'habitation-sucrierie « Justamond » à Saint-Benoît (4 Q 461 n° 2795) ; il en devient l'unique propriétaire en 1833 mais la cède l'année suivante à Mme Dejean (4 Q 500 n° 1309). Son fils, le Sully dont nous parlons, a des intérêts dans l'habitation-sucrierie « La Réserve », de 1827 à 1829 (4 Q 464 n° 3099 et 3 E 1063 n° 293) ; il est encore identifié comme sucrier à Sainte-Marie en 1846 (6 M 387).

600 Sully Brunet « L'île Bourbon sous l'occupation anglaise » in *Bulletin du Cercle Généalogique de Bourbon*, n° 38, novembre 1992, Sainte-Clotilde, [s. n.], p. 1083-1088.

601 « Nous avons fêté l'anniversaire [sic] ou plutôt la fête de notre Empereur le 15 du mois » note-t-il dans son journal en pleine occupation anglaise, le 20 mai 1813.

Fréon, où j'ai dîné ; j'y ai trouvé le major Culeslle et Mr Orche, deux officiers anglais. Ils ont dîné avec nous ; ils ont une assez bonne tenue en société et me paraissent, surtout le major, avoir reçu une bonne éducation, chose assez rare parmi ceux qui forment sa garnison. Ce dernier m'a parlé de la France avec éloge, il y a voyagé assez longtems pour apprendre à s'expliquer assez nettement en français. Il désire beaucoup la paix, pour être à même de retourner encor en France, seul pais, dit-il, où l'on puisse passer agréablement la vie. Il veut y finir ses jours » (1812), va succéder une détestation croissante, au fur et à mesure que sont connus les revers de Napoléon : « Ces coquains d'Anglais ont fait un vacarme de tous les diables aujourd'hui... Mais au traver de toute leur joie, on semble démêler un embarras qui dénotte que toutes les balivernes de nouvelles qu'ils ont débitées sont très apocrifès. J'ai bonne confiance dans notre grand Napoléon et je ne getterai pas le manche après la cognée encor... » (1814). Dès lors, Lescouble est l'interprète d'une anglophobie populaire, épidermique et mesquine.

Son jugement sur Keating en est le plus révélateur. Jusqu'au mois de juillet 1813, les rencontres fréquentes qu'il fait du major, particulièrement chez Fréon, n'éveillent chez lui aucune circonspection. Avec les défaites de l'Empereur, 1813-1814, le ton change : « L'honorable [Keating] est arrivé de l'île de France dans le moment et a débarqué de suite assez tristement au milieu de ses soldats et d'une salve d'artillerie ». Mais c'est surtout dans les années 1820, lorsque Keating s'installe comme sucrier dans l'Est, que les insultes pleuvent ; l'anglophobie de Lescouble s'apparente désormais à une véritable ethnophobie : « Ce misérable caméléon leur a donné pour tout potage un canard rôti dure comme une semèle de soulier... Se figure-t-on une pareille policonnerie ? Mais que doit-on attendre d'un suget de Jone Boule et surtout d'un Irlandais ? Au surplus, il a été reconnu dans ce repas à l'unanimité en qualité de général des manteurs » (1826) ; « J'ai été passer la soirée avec Lachapelle chez Maillet. J'y ai appris un guet-apend infernal de ce célerat de Keatings » (1828) ; « Cet homme obséqueux, c'est le fameux colonel Keatings. Ce misérable membre d'une société soit-disant philanthropique, a fait dans le tems tout ce qu'il a pu pour perdre notre belle colonie et a fini par s'identifier à elle » (1834, à Salazie).

Peut-on pour autant discerner une élite sucrière construite autour d'émotions collectives, voire d'intérêts politiques communs ? On ne distingue guère, dans les positionnements nationaux de la sucrocratie, une quelconque quête de reconnaissance identitaire générant l'envie d'appartenir à une communauté de haut lignage historique, chargée d'assumer une destinée exceptionnelle, pas plus que le désir d'une collectivité harmonieuse.

En vérité, bien plus que par les circonstances politiques ou les rancœurs historiques, l'anglophobie des sucriers se trouve déterminée à partir des années 1820 par la politique abolitionniste de la Grande-Bretagne et le positionnement de la monarchie française sur la question de l'esclavage : « L'axe esclavagiste de Londres-Paris a probablement éloigné de nombreux



Français de l'abolitionnisme »<sup>602</sup>. Malgré les précautions de Farquhar, l'abolitionnisme britannique est très tôt dénoncé dans l'île, ainsi par Billiard : « À l'époque de la conquête de l'île, l'imprudence, j'oserais dire la méchanceté philanthropique, essaya de développer parmi les esclaves de l'île Bourbon, les germes de sédition qu'elle y avait répandus. Nous verrons plus tard que ces moyens ne sont pas ceux de la véritable humanité. Les Anglais furent eux-mêmes effrayés des suites de leur tentative. Il y eut à Saint-Leu une insurrection qui heureusement ne sortit pas des limites de ce quartier : l'ordre y fut promptement rétabli »<sup>603</sup>. Au début du siècle, la politique de la Restauration est rien moins qu'ambiguë. Dès 1814, Malouet, ministre de la Marine, et partisan de la traite, favorise les importations d'esclaves, mais après Waterloo, Louis XVIII, quoiqu'il en ait, doit accepter la condamnation de la traite ; cependant, au ministère, seul Richelieu est partisan de son éradication, alors que Portal, puis Villèle – qui a des intérêts familiaux à Bourbon – sont en réalité laxistes. Le gouvernement est attaqué par J.-B. Say, Mme de Staël, les libéraux, qui amènent la création de la Société de la Morale Chrétienne, et Benjamin Constant lance un appel officiel à la Chambre des Députés, et le duc de Broglie, à la Chambre des Pairs ; leur poids est renforcé par la révolte des esclaves de Martinique en 1822. Cela induit pour quelques temps un regain d'activité de la flotte française contre les navires de traite, sous le commandement de l'amiral Villaret de Joyeuse. La législation française se durcit un peu, en alourdissant les pénalités et les étendant non seulement au bateau de traite et à son capitaine, mais à tous ceux qui ont été impliqués dans le voyage. Les effets en sont toutefois limités, mais ils maintiennent l'opinion sucrière de l'île dans une sorte d'hyperesthésie.

Avec la monarchie de Juillet, qui souhaite la détente avec la Grande-Bretagne, la donne change. Le roi promulgue en mars 1831 une législation plus sévère, puis en novembre de la même année, un premier accord mutuel d'inspection avec l'Angleterre est signé, enfin en 1833 la législation est encore durcie, provoquant une tempête dans les milieux maritimes et coloniaux<sup>604</sup>. Ces traités de 1831 et 1833 ne semblent cependant pas avoir laissé de trace particulière dans la presse colone, sinon, à l'occasion, la mise en évidence de la duplicité de l'Angleterre qui condamne la traite, mais semble la pratiquer néanmoins : en 1832, Lescouble dénonce une traite

---

602 Lawrence C. Jennings, *La France et l'abolition de l'esclavage, (1802-1848)*, Bruxelles, André Versaille éd., 2010, 352 p., p. 34.

603 Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales, op. cit.*, p. 40. Cette appréciation contredit les dispositions prises par les Anglais, évoquées plus haut...

604 En mars 1833, le ministre Rigny s'inquiète d'ailleurs des répercussions que l'abolition anglaise peut avoir sur les colonies françaises. Il demande à ses gouverneurs de rester vigilants, de prêter attention aux développements dans les colonies britanniques voisines, de se tenir prêts à réprimer les troubles éventuels, cf. Lawrence C. Jennings, *La France et l'abolition de l'esclavage, (1802-1848)*, op. cit.

anglaise camouflée<sup>605</sup> ; un peu plus tard, la *Feuille Hebdomadaire* note ironiquement que le gouvernement français apprendra « s'il ne le sait déjà, que l'embarquement de Nègres africains à bord de navires anglais est un acte de philanthropie, tandis qu'embarquer des Noirs sur des bâtiments français c'est faire acte de brigand et de pirate »<sup>606</sup>. Nonobstant ces rares mentions, les conventions de 1831 et 1833 sont passées sous silence<sup>607</sup>. Et si les sucriers occupent bien alors les colonnes de la *Feuille Hebdomadaire*, c'est pour un interminable débat sur les méfaits ou les bienfaits de « l'appareil à cuire dans le vide »... anglais (appareil Howard) !

En revanche, l'arrivée du *Bill* d'émancipation à Maurice (1832) déclenche les hostilités anglophobes : « Les choses sont à un point qu'il est impossible que les habitants de ce malheureux païs ne soient pas portés à un acte de désespoir. Cette infernale race d'Anglais voudrait, je pense, que tout ce qui n'est pas eux fût exterminé », écrit Lescouble, pensant aux colons d'origine française des amis, des parents<sup>608</sup> ! (1832). Et désormais, les Anglais vont être accusés de perpétrer la ruine de Bourbon, sous couvert d'une pseudo philanthropie, argument maintes fois exprimé, et déjà par Billiard : « Les Anglais, ceux même qui descendent des bancs du parlement d'Angleterre, sont bien autrement rigides que nous envers leurs esclaves »<sup>609</sup>.

La ligne ne varie plus : deux ans après l'abolition à Maurice, Lescouble se fend encore d'une charge furieuse<sup>610</sup> ; à l'avenir, toutes les tensions avec l'Angleterre seront lues à travers le prisme de la menace de l'abolition. L'affaire du droit de visite, en 1841, au-delà de l'humiliation que l'opinion y voit, est interprétée dans l'île comme un coup-bas contre l'économie de plantation. Régulièrement la presse insulaire reprend des

605 « Avant-hier, il a été enlevé une pirogue par des Noirs au nombre de 14. On a dit que l'on avait de fortes présomptions que ces Noirs se sont rendus à bord d'un navire anglais qui rôde dans les environs depuis quelques temps. Ceci n'est pas impossible d'après ce que nous savons comme bien certain que les Anglais font ce métier dans les îles de l'Amérique ; ils enlèvent des Noirs en leur disant qu'ils seront libres et les vendent dans leurs colonies ».

606 *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, n° 1235, 31 août 1842.

607 Guizot le souligne dans ses Mémoires : « Les deux conventions négociées en 1831 et 1833, dans ce dessein, entre la France et l'Angleterre, l'une par le général Sébastiani, l'autre par le duc de Broglie, n'avaient excité, à leur origine, point de rumeur ; l'opposition, comme le ministère, les avait, à cette époque, acceptées sans difficulté, comme nécessaires au triomphe de la cause libérale dans le monde », François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. six 1840-1842, chap. XXXVI, Paris, Michel Lévy frères libraires-éditeurs, 1864.

608 Ceux-là même qui vont appuyer, dans son ambigu combat de résistance au pouvoir anglais, Adrien d'Épinay.

609 Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales, op. cit.*, p. 116.

610 « ... Leur philanthropie aurait eu un but plus louable si elle s'était portée sur les innombrables malheureux de leur païs qui, cent fois plus esclaves que les nègres, meurent de faim et de misère autour des bureaux de philanthropie, et leurs soldats, et leurs matelots, etc. Je suis curieux de savoir comment ces braves philanthropes (braves dans le cabinet), s'y prendront pour forcer les Turcs, les Russes, les Arabes, presque toute l'Asie ; tous les rois et chefs de l'Afrique ; en un mot les dix-neuf vingtième de la terre, à abolir l'esclavage. Ils devraient voyager, ils pourraient être genoppés comme dirait André Marchant par leurs frères et réduit à un esclavage qu'ont de tems à autre éprouvé quelques voyageur dans le Nord de l'Afrique, et là ils auraient beau jeu à prêcher la liberté. Je la leur souhaite ».

articles<sup>611</sup> critiquant l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, et son éventualité par la France, comme en février 1840<sup>612</sup>. En 1842 la *Feuille Hebdomadaire* ironise : « Un *cabar* solennel d'abolitionnistes Anglais et cosmopolites a eu lieu à Paris sous la présidence de Monseigneur le duc de Broglie... ». En 1844 enfin, à l'occasion de l'affaire Pritchard, la *Feuille Hebdomadaire* écrit : « Le jour de la prise de Bourbon, nous ne pouvons en douter, l'émancipation aura lieu... Ceux qui doutent de cette vérité ne connaissent pas les Anglais »<sup>613</sup>.

Les colons sont-ils cependant les dupes de ces analyses ? En 1841, en effet, au plus fort de la crise, le *Journal du Havre*, par la plume du capitaine Weisbrod, affirme que les colons « redoutent la fermentation des esclaves qui croyaient que les préparatifs de défense qui se faisaient étaient pour empêcher les Anglais de venir leur donner leur liberté. Sur quelques habitations, les Noirs s'étaient déjà révoltés... ». Le rédacteur de la *Feuille Hebdomadaire*, Lahuppe, prend vigoureusement le contrepied de ce *factum* : « Nous avons vu (...) les Noirs qui sont dans la colonie conserver le plus grand calme en présence des bruits de guerre et, il faut le dire à leur louange, paraître plutôt affligés que contents des nouvelles qui avaient porté parmi nous une si vive inquiétude, comme si quelque chose du sentiment national qui nous anime était entré dans leur cœur ».

Car il apparaît que la rhétorique anglophobe, dans sa dimension antiabolitionniste, a été instrumentalisée par les sucriers. Depuis le milieu des années 1830, ils ont adopté une tactique consistant à accepter l'émancipation, mais à la repousser le plus longtemps possible en l'assortissant de conditions : on défend l'esclavage tactiquement plutôt que sur son principe. On exige de mettre en œuvre l'abolition le plus lentement possible : « Les résultats de la grande expérience tentée par les Anglais ont convaincu tous les hommes de bonne foi de l'impossibilité d'arriver à la véritable émancipation de la race noire autrement que par une méthode prudente et progressive », note la *Feuille Hebdomadaire*<sup>614</sup>. On l'assortit surtout d'une demande d'indemnité exorbitante. Dès 1835, Lescouble note : « Alexis Malavoix est venu et nous avons causé politique et discuté la fameuse question de l'émancipation. Le résultat de notre délibération a été que nous ne pouvions point parer cette botte. Il faudra aller la pillule mais il est question de savoir comment », et en 1842, la *Feuille Hebdomadaire* renchérit : « Les abolitionnistes sont beaucoup moins à craindre pour les colonies que ne le sont les propriétaires de fabriques de sucre indigène ».

---

611 Singulièrement ceux du *Journal du Havre* qui défend l'esclavage avec véhémence, et qui semble avoir été assez régulièrement lu par les sucriers de l'île.

612 *Feuille Hebdomadaire* du 26 février, n° 1104.

613 *Feuille Hebdomadaire* n° 1348 du 30 octobre, lettre de AFDF.

614 *Feuille Hebdomadaire* n° 1223, 8 juin 1842.

\*\*

Il est un domaine, en effet, où les sucriers de Bourbon manifestent une incontestable anglophilie, celui de la technologie sucrière. Elle parvient librement à Bourbon : parmi de très nombreuses annonces, celle de Raux frères, informant les habitants qu'ils attendent d'Angleterre plusieurs manèges<sup>615</sup>. Les autorités n'y font d'abord pas obstacle : l'arrêté du 17 août 1819 dispense de droits les usines, machines, mécaniques sucrières anglaises. L'Etat n'hésite pas non plus à donner en exemple l'agriculture anglaise : parmi les livres envoyés dans l'île par le Conservatoire, on trouve entre autres le *Système d'agriculture suivi par M. Coke sur la propriété d'Olkham en Angleterre*<sup>616</sup>. Au Collège Royal, le cours du professeur Mathurin Duverger (1825-1850) décrit longuement les caractéristiques de la technologie anglaise dont il discute les qualités et les défauts (différences entre les machines de Newcomen, Watt, Hornblower, Woolf, les filtres Taylor, les chaudières Howard (cuite dans le vide), etc.)<sup>617</sup>.

Les machines à vapeur surtout font prime sur le marché bourbonnais. Dès 1815, Charles Desbassayns monte sur sa sucrerie du Chaudron un moulin à cylindres verticaux du fabricant anglais Henkell, et deux ans plus tard équipe son usine de la première machine à vapeur, une Fawcett et Littledale de 6 CV. Dès lors, c'est une véritable marée : en quelques mois, selon Gaudin, plusieurs dizaines de machines à vapeur, commandées en Angleterre, sont livrées à Bourbon<sup>618</sup>. Selon nos estimations, 75 % des machines à vapeur introduites dans l'île entre 1810 et 1848, sur plus d'une centaine, viennent d'Angleterre, presque exclusivement de la firme Fawcett, qui jouit alors à Bourbon d'une situation de quasi-monopole<sup>619</sup>. Alors qu'en France l'importation des machines anglaises s'essouffle à partir de 1830, elle se poursuit sans faiblir après cette date à Bourbon, et nous possédons des références pour 1840, 1842, 1845, 1847, époque où l'anglophobie « politique » des sucriers se manifestait pourtant.

Les raisons de ces importations relèvent presque du dogme. Dès 1817, Billiard note : « Il faut l'avouer, toutes les machines à sucre qui viennent d'Angleterre ont une supériorité incontestable sur celles qui sortent de nos ateliers » ; en 1822, le sucrier Puissant souligne : « Je crois de mon devoir de parler de la supériorité des machines anglaises sur celles françaises » ; Joseph Desbassayns fait chorus : « Les machines françaises

615 *Feuille Hebdomadaire*, 1821.

616 Traduit de l'anglais par Molard, Paris, 1821.

617 *Notes de cours de Mathurin Duverger*, ADR 1 J 10.

618 Gaudin, *Mémoire sur les établissements de sucrerie de l'Isle de Bourbon, et principalement sur ceux de MM. Charles et Joseph Desbassayns*, ADR 5 J 20.

619 Le carnet de commandes de Fawcett, Preston & Co., qui recense 80 machines expédiées vers les colonies entre 1813 et 1817, en porte 2 pour La Réunion, furent expédiées lors de l'occupation anglaise, dès avant 1815... Fawcett ne fut d'ailleurs pas le seul à s'intéresser à Bourbon. Le carnet de commandes de Boulton & Watt mentionne l'expédition à Bourbon, en 1817, d'un moulin et machine à vapeur à Desbassayns Montbrun

sont détestables »<sup>620</sup>, et il se fait l'intermédiaire de toute une série de sucriers auprès des fabricants anglais, imité bientôt par d'autres, comme Scipion Mourgue<sup>621</sup>, Labauve d'Arifat, etc. L'exemple prestigieux donné par les Desbassayns, l'influence de Keating, ancien gouverneur de Bourbon pendant l'occupation, et établi sucrier à Saint-Benoît<sup>622</sup> ne sont pas étrangers à ces choix.

Les autorités françaises finissent par s'émouvoir de cette situation, envisageant en 1828 « d'encourager l'importation de machines et mécaniques de fabrique française », mais précisant l'année suivante que les « machines et mécaniques, tendant à diminuer ou faciliter le travail de l'homme, continueront à être admises dans la colonie, bien que provenant de fabrication étrangère » à condition d'être introduites par des bâtiments français, en acquittant toutefois un droit de 6 %, dont seraient dispensées les machines françaises<sup>623</sup>. Cet arrêté ne change rien : à la question de la Commission d'enquête sur les sucres de 1829 : « D'où viennent les machines ? », le délégué de Bourbon – par ailleurs sucrier – Dejean, répond : « D'Angleterre » ; question : « Est-ce que vous n'auriez pas pu vous les procurer en France ? » ; réponse : « On en a fait l'essai : mais les pompes à vapeur de France ne sont pas arrivées aussi complètement propres à un service immédiat que celles d'Angleterre »<sup>624</sup>. L'ingénieur Wetzell<sup>625</sup>, qui défend assez régulièrement la technologie française contre l'anglaise, sait bien à l'occasion reconnaître ses avantages, et est en relations avec certaines maisons britanniques<sup>626</sup>. Au-delà des machines à vapeur, c'est tout un outillage anglais qui est introduit à Bourbon : en 1835, décrivant à Wetzell sa nouvelle installation, Charles Desbassayns signale que la « cuite » est venue

620 A juste titre, semble-t-il : selon Maurice Daumas « non seulement les machines construites [en France] jusqu'en 1815 étaient fort peu nombreuses, mais encore elles étaient d'un genre tout à fait démodé », *Histoire générale des sciences...opus cit.*, p. 73 ; l'arrivée et la naturalisation du collaborateur de Watt, Edwards, celles de Aitken et Steel, et les recherches et travaux propres aux Français modifièrent lentement la situation bien que, selon Daumas, « vers 1830, on devait construire environ 50 machines à vapeur par an en France ».

621 En août 1820, Scipion Mourgue demande et obtient l'autorisation d'introduire en franchise une machine à vapeur avec un moulin à sucre accessoire acquis à Liverpool en avril, CAOM, carton 359, n° 2703.

622 Henry Seehey Keating (1777-Cheltenham, 1847), que détestait Lescouble, fut fort impliqué dans le sucre : il racheta en 1819 l'usine de Le Houx, qu'il revendit par moitié en 1827 puis 1830 ; il créa l'usine de l'habitation Ma Pensée, revendue en 1830, vécut un temps à Salazie, puis rentra en Angleterre.

623 CAOM, carton 359 d. 2709, et *Bulletin Officiel de l'île Bourbon*, ADR 8 K 15, p. 135. Mais dans le même temps, le ministère fait parvenir à Bourbon une machine anglaise Taylor et Martineau !

624 *Enquête sur les sucres – 1829*, Archives Départementales de la Gironde, 6 M 14.

625 Sur le rôle fondamental de Wetzell dans l'industrie sucrière de l'océan Indien, voir Jean-François Géraud, « Joseph Martial Wetzell (1793-1857) : une révolution sucrière oubliée à La Réunion », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 1, juin 1998, AHIOI, 269 p., p. 113-156.

626 Parmi d'autres, avec la maison Robinson & Poutefey, à Londres, pour l'approvisionnement en cuivre, ADR 5 J 2.

d'Angleterre, ainsi que les pompes et les robinets des filtres Taylor ; dans une lettre de 1839, Wetzell propose de demander gratuitement à Fawcett & Preston des presses hydrauliques pour tester les chaudières, puisque cette firme « fournit les machines »<sup>627</sup>. Si bien que lorsque, par extraordinaire, un sucrier s'équipe français, cela prend des allures de victoire : « M. Fréon a fait venir d'Europe et a monté sur son établissement une machine à vapeur basse pression, de fabrique française, la première de ce genre installée à Bourbon. Il a soustrait Bourbon au tribut anglais », note avec reconnaissance un rapport du Conseil du contentieux de 1830.

Le sucrier de Bourbon a-t-il été influencé par le modèle de l'industriel anglais ? La question mérite d'être posée, et elle se pose en effet pour Auguste Vincent, le promoteur de l'usine centrale : autodidacte, attiré par l'innovation, il s'endette pour transférer à Bourbon la technologie betteravière<sup>628</sup>. La spécificité de l'entrepreneur britannique était en tout cas identifiée dans l'île, et Elie Pajot en décèle les attributs chez l'un des fondateurs de l'industrie sucrière, Joseph Desbassayns : « Il s'appropriera un peu de cette hardiesse dans les entreprises et de cette foi dans les calculs qui caractérisent la race anglo-saxonne »<sup>629</sup>. Appréciation mi-chèvre mi-chou : il était de notoriété publique que c'était précisément cette hardiesse qui avait conduit Joseph Desbassayns à la faillite...

Dans cette configuration, le choix de la technologie britannique et celui, concomitant, de solutions techniques locales – la batterie Gimart et les chaudières Wetzell – contre la technologie betteravière importée (Derosne et Cail), ne connoteraient-ils pas une volonté de la part des sucriers d'affirmer leur indépendance par rapport à l'Etat ?

Il semble en réalité que les sucriers aient surtout recherché l'efficacité et la viabilité économique. En substituant, au nationalisme, une ouverture déterminée sur le modèle anglais, leur objectif est de réaliser le développement industriel de l'île. C'est aussi le choix du modèle anglais qu'ils opèrent en introduisant – via les religieuses de Saint-Joseph de Cluny, en 1817 – la méthode d'enseignement mutuel, dite « lancastrienne ». Apparue en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle propose pour l'enseignement des pauvres des exercices gradués et des contrôles mis en œuvre par un maître assisté de moniteurs. Elle avait été soutenue par les

---

627 ADR 5 J 13.

628 Auguste Vincent, originaire de Saint-Paul, mais allié aux Sicre de Fontbrune, qui possèdent à Saint-Denis le Chaudron et Belle-Eau, à Sainte-Marie, imagine en 1835 – pour la première fois dans les colonies françaises – d'implanter l'usine centrale, sans terres ni esclaves, consacrée uniquement à la fabrication industrielle du sucre. Les économies réalisées permettront de transférer la coûteuse technologie betteravière « de pointe ». L'usine travaillerait avec des cannes livrées par des planteurs à qui l'on garantirait un prix d'achat élevé. Vincent tente de réaliser son projet avec l'usine de la Nouvelle Espérance, au bord de la rivière Saint-Jean, à Saint-André (1838), associé à Vinson. Vincent disparaît mystérieusement en 1841. Les usines centrales ne s'implanteront pas à Bourbon avant le XX<sup>e</sup> siècle. Cette paternité continue encore aujourd'hui à lui être déniée.

629 Elie Pajot, *Notice biographique sur le baron Joseph Desbassayns*, imp. A. Roussin, 1867, 14 p., p. 5.

industriels qui y voyaient à la fois un moyen de satisfaire les besoins d'éducation du système industriel naissant et d'implanter chez les travailleurs des habitudes de régularité, d'ordre et de réflexion, garantie, pensait-on, de paix sociale ; sans doute les mêmes effets, extensibles, pourquoi pas, au monde servile, sont-ils recherchés par les sucriers.

Ce qui configure désormais les choix des élites du sucre, dans ce territoire qui apparaît « déconnecté » des enjeux européens, ce n'est plus le politique, mais l'économique. L'affaire de l'indemnité le confirme. Les sucriers ne remettent plus en cause les liens d'appartenance politique avec la métropole, mais déplacent définitivement la réalité de ces rapports du plan politique au plan économique. L'indemnité est en effet l'élément essentiel de cette stratégie, et le signe de ce glissement. Versée – dans une logique économique qui contredit aujourd'hui la logique humanitaire – aux propriétaires, et non aux affranchis, elle est en vérité le prototype d'une politique d'assistance économique. Le sucre a opéré l'inscription des sucriers dans le contexte capitaliste national, et international. Cette intégration opère la modernisation politique et culturelle de ces élites, qui se débarrassent ainsi d'une partie de l'arsenal idéologique du passé : la ressource de l'anglophilie est désormais sans objet.

\*\* \*\*

Ainsi les discours anglophile et anglophobe résonnent-ils à Bourbon en un écho affaibli, limité aux modes et à la reprise *mezzo voce* d'un argumentaire continental peu investi symboliquement, malgré la présence de l'Anglais dans l'île voisine, l'île sœur... La noblesse insulaire, faible numériquement et peu légitime<sup>630</sup>, n'a du reste pas besoin d'être « réinventée », comme en France après la Révolution, par l'appropriation des « manières » de la civilité anglaise<sup>631</sup>, portées à incandescence par les snobs (s.nob., *sine nobilitate*...) d'outre-manche ! Quant à la spécificité anti-abolitionniste, sur laquelle il convient cependant de dépasser les analyses superficielles, elle est contredite par les pratiques économiques.

À Billiard qui s'exclamait en 1817 : « Quelle est la situation politique de nos colonies ? Aujourd'hui Français, demain Anglais, vous ne savez ni quel sera votre maître, ni quel sera votre sort », la *Feuille Hebdomadaire* répond, trente ans plus tard : « ... A Bourbon [où] il n'est

---

630 Noblesse toujours petite et souvent autoproclamée. Souvenons-nous, parmi d'autres, de la philippique de La Serve, justifiée autrefois et sans doute encore aujourd'hui, contre « quelques familles aristocratiques du pays, qui, imbues d'une prééminence imaginaire, infatuées d'une prétendue noblesse créole qui vient on ne sait d'où et qui s'appuie sur on ne sait quoi, se considèrent comme formant les gens comme il faut ».

631 Claude-Isabelle Brelot, « Savoir-vivre, savoir-être : attitudes et pratiques de la noblesse française au XIXe siècle », *Romantisme. Le nouveau savoir-vivre*, 1997, n° 96, p. 31-40.

guère possible d'avoir une opinion proprement dite en politique, toute la politique consiste dans l'art de vendre nos sucres le plus cher possible »<sup>632</sup>.

Le sucrier demeure-t-il cependant, comme dit Lacan, un sujet divisé qui n'est pas là où il pense ni pense d'où il est<sup>633</sup> ? Ces tâtonnements montrent que la sucrocratie, « nouvelle » aristocratie, est en voie d'édifier son identité, se revendiquant d'un ou plusieurs idéaux, d'une appartenance à un groupe, hésitant encore dans l'adhésion à un nationalisme qui renforcerait son sentiment d'être un être identifié ; le colonialisme – singulièrement dans sa concrétisation malgache – lui fournira bientôt des éléments nutritifs décisifs.

*Jean-François Géraud est Maître de Conférences agrégé en Histoire  
contemporaine  
jfgeraud@wanadoo.fr*

---

632 *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, n° 1157, 3 mars 1841.

633 Josée Mattei, *Note 4 : En connaissance de cause*, EPFCL - L'identité en question dans la psychanalyse - Journées de l'EPFCL 1 et 2 Décembre 2007, [http://www.champlacanianfrance.net/article.php3?id\\_article=251](http://www.champlacanianfrance.net/article.php3?id_article=251)